



## **INFORMATIONS MUNICIPALES SEPTEMBRE 2022**

### **INSCRIPTIONS VIDE GRENIER**

Les inscriptions débuteront le **lundi 26 septembre à 16h30 (jusqu'à 19h00)** puis aux heures d'ouverture du secrétariat. Aucune réservation ou inscription ne sera prise par téléphone. Se présenter avec une pièce d'identité et le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule utilisé lors de cette manifestation. Toute inscription incomplète sera refusée. Aucune inscription pour un tiers ne sera possible. Les tarifs restent inchangés : 11 € l'emplacement de 2 ml et 14 € l'emplacement avec table, règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

### **CHIENS ERRANTS OU DIVAGUANTS**

Nous vous rappelons qu'un chien divaguant est susceptible de représenter un risque et un danger pour les personnes et les animaux domestiques. Aussi, afin d'éviter tout accident (morsure, chocs avec des véhicules,...) il est demandé à chaque propriétaire de chien de veiller à prendre toutes les mesures nécessaires (clôture, laisse, ...) pour éviter toute divagation de son animal. Il est également rappelé que tout animal doit être tenu en laisse lors de promenades sur le domaine public (rues, chemins...).

### **HORAIRES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999, les travaux de bricolage et jardinage exécutés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, raboteuse, perceuse, scie, etc.) sont autorisés **du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30, les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures et les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.**

### **RECENSEMENT MILITAIRE**

Tout mineur français ayant atteint l'âge de 16 ans (fille ou garçon) doit se faire recenser auprès de la mairie. Cette formalité est obligatoire. Le jeune, bien que mineur, peut réaliser cette démarche seul. Les documents à présenter : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), le livret de famille et un justificatif de domicile.

### **PANNEAUPOCKET : MA COMMUNE DANS LA POCHE**

Télécharger gratuitement l'application mobile PanneauPocket sur votre téléphone portable pour être informé des alertes météo, des travaux sur la voirie ou sur les réseaux, des manifestations communales, etc. Application est gratuite et illimitée.